

Extrait du *Démocratie & Socialisme*

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Quatre mesures importantes annoncées par François Hollande

- Politique -

Date de mise en ligne : mercredi 29 février 2012

Démocratie & Socialisme

Lors de l'émission « *Paroles de candidat* » sur TF1, le lundi 27 février, Hollande a annoncé quatre mesures importantes.

1. La taxation à hauteur de 75 % des revenus au delà de 1 million d'euros par an

François Hollande a fait le constat que les revenus d'un certain nombre de dirigeants des sociétés du CAC40 progressaient de façon outrancière et atteignaient deux millions d'euros par an. Il a donc affirmé qu'il taxera à hauteur de 75 % la tranche de revenu supérieure à 1 million d'euros par an. La droite (de Sarkozy à Bayrou) s'est aussitôt insurgée contre cette mesure qui, selon eux, ferait fuir les fortunes de France. La question qui est posée est pourtant simple : devons-nous accepter le chantage des gens fortunés ou exiger une harmonisation fiscale, avant tout au niveau de l'Union européenne ? François Hollande a répondu clairement à cette question en refusant ce chantage et traçant la perspective d'une harmonisation fiscale européenne.

2. Le blocage du prix de l'essence pendant trois mois

François Hollande a annoncé qu'une fois élu, il bloquera le prix de l'essence pendant trois mois pour « *mettre les distributeurs devant leurs responsabilités* ». Si les distributeurs continuent à augmenter inconsidérément leurs prix, ils prendront donc la responsabilité de voir le blocage des prix se prolonger. De quoi faire réfléchir, en effet, ces distributeurs qui répercutent immédiatement, et souvent au-delà, la moindre augmentation du prix du baril de pétrole but mais ne diminuent qu'avec retard et beaucoup de modération leurs prix lorsque les prix du brut diminuent.

Toujours pour faire baisser le prix de l'essence, il a réaffirmé qu'il réintroduira la TIIP flottante, mis en place par Lionel Jospin et supprimée par Jacques Chirac. La TIIP est une taxe sur les produits pétroliers, en particulier l'essence et le gasoil, qui représente 60 % du prix à la pompe et qui est appliquée de façon totalement mécanique. C'est-à-dire qu'à chaque fois que le prix du pétrole brut augmente, le montant des taxes perçues par l'Etat augmente lui aussi.

La TIIP flottante, permettra de diminuer le taux de cette taxe en cas d'augmentation du prix du brut, en compensant l'augmentation du prix du brut par la baisse de la TIIP payée par le consommateur. Le résultat sera double : le montant des taxes perçues par l'Etat ne diminuera pas, sans pour autant augmenter (alors qu'il augmente aujourd'hui), mais les automobilistes verraient le prix du litre d'essence ou de gazole se stabiliser

3. La création d'une cotisation pour financer l'accompagnement des personnes âgées dépendantes

François Hollande est parti d'un triple constat : l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes dans notre pays ; le coût (en augmentation constante) de la prise en charge de ces personnes ; l'âge de plus en plus avancé de ceux qui confient leurs parents aux maisons de retraite (ils sont souvent à la retraite eux aussi et bénéficient de moins de moyens que lorsqu'ils étaient en activité) et qui doivent financer une part de plus en plus importante du coût de la prise en charge.

Il a, ensuite, précisé que nous étions devant un véritable choix de société. Soit confier le financement de la dépendance aux assurances privées avec les inégalités que cela entraînerait, soit mettre en place une nouvelle branche de la Sécurité sociale finançant la dépendance. C'est cette dernière option qu'il a choisit en annonçant qu'il créera « une cotisation » pour financer la dépendance des personnes âgées.

4. La limitation, par la loi, des commissions perçues par les banques

François Hollande a fait cette proposition dans le cadre de la lutte contre le surendettement. Il n'est pas possible, en effet, que les banques profitent des difficultés que rencontrent leurs clients pour leur imposer des commissions, souvent exorbitantes, au moindre découvert, au moindre incident. Ces commissions inadmissibles continuent, qui plus est, à plonger les personnes en difficulté dans encore plus de difficultés. François Hollande limitera donc, par la voie législative, le montant et le nombre de ces commissions.

Jean-Jacques Chavigné